

Des micro-seuils font leur apparition dans le cours d'eau de Seysses



L'équipe du SIVOM de la Saudrune a réalisé Chemin de Gay une série de micro-seuils cet été. Le but de cette opération est de protéger le fond du ruisseau pour éviter aux matériaux lourds, de type sables ou graviers, d'être emportés lors des crues et donc de creuser le lit de ce dernier.

Qu'est ce qu'un micro-seuil ?

Il s'agit de petits barrages que nombreux d'entre nous avons certainement réalisés de façon ludique lorsque nous étions petits dans les ruisseaux de montagne...

Un apport bénéfique pour le milieu

Les micro-seuils créent une alternance de zones rapides et calmes : cette modulation du débit permet d'éviter un « effet canal ».

En mars, lorsque le canal de St Martory est en période de chômage et n'alimente plus le cours d'eau, ce nouvel écoulement provoque des trous d'eau qui deviennent des refuges nécessaires pour les poissons.

Vous êtes propriétaire riverain d'un cours d'eau ?

Lors de l'entretien de votre partie de ruisseau nous vous demandons de veiller à bien ramasser vos déchets de taille/tonte afin de ne pas perturber le bon fonctionnement de ces micro-seuils.

Bon à savoir

Ces travaux sont réalisés en période d'étiage (basses eaux) afin de ne pas avoir d'incidences lors des crues, les ouvrages seront immergés en période de fortes eaux

La prévention des inondations se prépare aujourd'hui

A travers sa compétence hydraulique, la volonté principale du SIVOM de la Saudrune est de mettre en place un Plan Pluriannuel de Gestion ambitieux qui prévoit une gestion des milieux aquatiques pour la protection des inondations. Ainsi, l'objectif du Service Espaces Naturels est d'améliorer et de restaurer l'état de nos cours d'eau tout en limitant le risque d'inondation. Les cours d'eau du territoire sont la Saudrune, le Roussimort et le Larramet.

L'étude du bassin versant de la Saudrune étant terminée, le Plan Pluriannuel de Gestion (PPG) a été validé fin février par les élus.

Le dossier de déclaration d'intérêt général qui sera validé par les organismes d'Etat est en cours d'élaboration pour une prise d'effet début 2017.

L'année 2016 est une période de transition, préalable à la mise en place du PPG. Ainsi, au cours de cette année, l'équipe terrain du SIVOM de la Saudrune effectuera des travaux sur l'ensemble des communes membres du SIVOM : Frouzins, Seysses, Roques, Portet sur Garonne, Cugnaux et Villeneuve-tolosane.

Rappel : L'étude du bassin versant de la Saudrune

Après une première étude et un programme d'entretien de 5 ans effectués sur les cours d'eau des 6 communes adhérentes au SIVOM de la Saudrune, une nouvelle étude a été lancée sur l'ensemble du bassin versant de la Saudrune (soit 10 communes partenaires).

Cette étude a eu pour but d'identifier les perturbations pouvant occasionner des dégradations sur les cours d'eau du bassin versant de la Saudrune. Ce travail de terrain a permis de localiser les secteurs dégradés afin de pouvoir engager par la suite une stratégie de gestion cohérente sur le territoire de toutes les collectivités compétentes à l'échelle du bassin versant de la Saudrune qui dépasse le simple périmètre du cours d'eau et de la commune.

3 objectifs environnementaux essentiels

Cette étude permet une meilleure connaissance des cours d'eau et plus généralement du bassin versant en terme d'hydrologie et de géomorphologie.

Elle apportera également une amélioration de la qualité de l'eau et du milieu aquatique.

Enfin, elle visera à préserver et valoriser les fonctions naturelles du ruisseau : auto-épuration, accueil de la biodiversité et régulation des crues afin de mieux protéger les biens et les personnes.

Un état du cours d'eau dégradé suite à l'évolution des modes de vie

Longtemps agricole, le bassin versant Saudrune a vu son environnement se transformer considérablement au cours des dernières décennies.

L'urbanisation a conduit à la réalisation de travaux pour palier à l'augmentation des écoulements et à l'imperméabilisation du bassin versant : construction de routes, ponts, murs etc. Ces travaux d'augmentation du gabarit des cours d'eau ont modifié en profondeur leur aspect et leur fonctionnement naturel.

De plus, les rejets d'eaux pluviales, chargées de polluants chimiques et organiques, diminuent la qualité de l'eau et perturbent le milieu naturel.

Enfin, la Saudrune et son affluent le Roussimort ont longtemps été considérés comme un « réseau pluvial à ciel ouvert », faisant l'objet d'un entretien non adapté à un cours d'eau.

Bon à savoir // Entretien des ruisseaux : l'affaire de tous

Dans le cadre d'une autorisation préfectorale, le SIVOM de la Saudrune se substitue aux propriétaires riverains et entreprend chaque année des actions de nettoyage et d'entretien des cours d'eau sur ses communes membres.

Mais en dehors de ces passages, c'est aux propriétaires riverains à entretenir leur berge et c'est à nous tous citoyens de ne pas considérer le ruisseau comme une poubelle.